

**PIECES A JOINDRE POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ENSEIGNES
OU DE PUBLICITE**

Le dossier doit être fourni en 3 exemplaires. Il comprend les pièces suivantes :

- Formulaire de demande
- Plan de situation
- Plan ou photomontage coté de l'enseigne (vue de face et vue de coté), précisant la nature et la couleur des matériaux, les dimensions de l'enseigne, le texte et le graphisme.
- Une photographie couleur de l'immeuble / terrain et du voisinage, précisant l'implantation précise de l'emplacement projeté

Le dossier est à déposer ou envoyer à l'adresse suivante :

**Direction des Services Techniques
11-23 avenue du Chemin des Reniers
92 390 VILLENEUVE-LA-GARENNE
01 40 85 57 96**